

# Electricité

# ORES Namur

## Prix maximum - Clientèle résidentielle non protégée dont le contrat de fourniture a été résilié - AM 01/06/2004

Applicables du 01/01/2020 au 29/02/2020 inclus

Hors TVA

### I. Tarif standard

#### a) Partie variable

c€/kWh	Simple	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit
Energie	13,659	13,659	8,284	8,348
Transport	3,44115	3,4412	3,4412	3,4412
Distribution	9,09958	9,65752	5,52916	4,50816
Total (hors surcharges)	26,1997	26,7577	17,2543	16,2973

#### b) Partie fixe

€/an	Simple	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit
Distribution compteur	13,18			

Le tarif de distribution inclut également une partie fixe (mesurage)

### II. Surcharges

c€/kWh	Simple	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit
Cotisation énergie	0,19261			
Cotisation fédérale*	0,31806			
Redevance de raccordement RW **	0,07500			
Total (surcharges)	0,58567			

### III. Tarif prosumer pour les installations de production photovoltaïques BT

€/an/kWe	Simple	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit
Puissance nette développable de l'installation	72,2365021			

#### Remarques

\* La cotisation fédérale (<http://www.creg.be/fr/professionnels/fourniture/cotisation-federale>) est censée tenir compte des pertes de réseau, de l'autoproduction et des augmentations forfaitaires. La cotisation fédérale n'est pas soumise à la TVA.

\*\* La redevance de raccordement est uniquement d'application en Région Wallonne (RW) et n'est pas soumise à la TVA.

# Electricité

## ORES Namur

### Prix maximum - Clientèle résidentielle non protégée dont le contrat de fourniture a été résilié - AM 01/06/2004

Applicables du 01/01/2020 au 29/02/2020 inclus

TVAC 21 %

#### I. Tarif standard

##### a) Partie variable

c€/kWh	Simple	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit
Energie	16,527	16,527	10,024	10,101
Transport	4,164	4,164	4,164	4,164
Distribution	11,010	11,686	6,690	5,455
Total (hors surcharges)	31,701	32,377	20,878	19,720

##### b) Partie fixe

€/an	Simple	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit
Distribution compteur	15,95			

Le tarif de distribution inclut également une partie fixe (mesurage)

#### II. Surcharges

c€/kWh	Simple	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit
Cotisation énergie	0,23306			
Cotisation fédérale (non soumise à TVA)	0,31806			
Redevance de raccordement RW (non soumise à TVA)	0,07500			
Total (surcharges)	0,62612			

#### III. Tarif prosumer pour les installations de production photovoltaïques BT

€/an/kWe	Simple	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit
Puissance nette développable de l'installation	87,41			